

Règlement Sportif fédéral Concours fédéraux 2025

DATE	CONCOURS	TYPE DE CONCOURS	Pigeons par Panier
17/05/25	BRETEUIL	DEMI-FOND	18
31/05/25	ARRAS	DEMI-FOND	18
	ARRAS	YEARLINGS	18
14/06/25	BRUXELLES	FOND	16
22/06/25	ZWOLLE	MCGC SEMI-NATIONAL * Hors championnat	
27/06/25	ALMAZAN	NATIONAL FCF* hors championnat	
07/07/2025	GRONINGEN	UCML SEMI-NATIONAL * Hors championnat	
05/07/25	DUSSELDÖRF (HILDEN)	FOND	16
13/07/25	ASSEN	MCGC SEMI-NATIONAL * Hors championnat	
19/07/25	HAZEBROUCK	DEMI-FOND SEMI-NATIONAL	18
	HAZEBROUCK	YEARLINGS SEMI-NATIONAL	18
25/07/25	MADRID	NATIONAL FCF* hors championnat	
26/07/25	CANAPPEVILLE	JEUNES	18
		YEARLINGS	18
02/08/25	AMSTERDAM	FOND et (NATIONAL)	16
03/08/25	HAMBOURG	MCGC SEMI-NATIONAL * Hors championnat	

**Tous les concours seront lâchés
à partir de 6 h00.**

Le nombre de pigeons par panier indiqué ci-dessus est le nombre obligatoire et minimum tolérance maximum +2).

Si le nombre n'est pas respecté les paniers seront déplombés et complétés par les responsables du transport puis replombés (en dehors des paniers de la dernière société ramassée, qui servent à compléter les paniers incomplets des mâles, des femelles et des pigeonneaux situés IMPÉRATIVEMENT en bas de pile dans le camion).

Les paniers de chaque société devront être numérotés pour améliorer et faciliter le travail des contrôleurs au petit port ; chaque fois qu'une société déplombera et replombera un panier pour le compléter, elle devra le mentionner sur l'enveloppe d'enlogement camion de la société précédente, le numéro du panier et les numéros des plombs coupés et remis, puis corriger le nombre de pigeons sur l'étiquette du panier.

Transports & convoys des concours fédéraux 2025

Si la pose des pochettes plastifiées sur les paniers et/ou les mentions obligatoires sur les étiquettes (Nombre de pigeons, date et nom du concours) ne sont pas effectives : la Commission de transport Fédérale, sous la tutelle du Président Fédéral et du Président de la Commission de Contrôle Fédérale, sanctionnera (après contrôle au transfert des paniers), ces sociétés d'une **amende de 5€ par pochette plastifiée manquante et par étiquette absente ou ne comportant pas les informations requises.**

- ❖ pour les concours de **BRUXELLES - DUSSELDÖRF- AMSTERDAM** le vendredi matin à **VALLET**
- ❖ pour les concours de **BRETEUIL - ARRAS** et **HAZEBROUCK / CANAPEVILLE** du 26 juillet 2025 le lieu et l'heure du rassemblement sera à déterminer par la commission de transports et les responsables sportifs.
- ◆ Les pigeons devront être rendus sur les points de lâcher la veille du concours avant 20 heures, à l'arrivée des camions au point de lâcher les 2 abreuvoirs extérieurs par panier seront remplis d'eau pour permettre aux pigeons de s'abreuver jusqu'à la nuit.
- ◆ Les sociétés sont dans l'obligation d'équiper leurs paniers de mangeoires intérieures et de nourrir les pigeons pour un panier plein pour la journée intermédiaire (vendredi) entre l'enlogement et le lâcher.
- ◆ Pour les lâchers reportés au lendemain : aussitôt la décision prise de reconduire un lâcher au lendemain les pigeons seront alimentés par les deux abreuvoirs extérieurs des paniers (l'un pour l'eau, l'autre pour la nourriture) puis à 17h00 ce soir-là, la nourriture sera enlevée et les deux abreuvoirs seront remplis d'eau.
- ◆ Tous les camions de transports pour les fédéraux devront toujours avoir une réserve de grain et d'eau pour assurer la bonne marche des points ci-dessus mentionnés .
- ◆ **Pour la facturation des transports, les conditions seront les mêmes que celles de l'année 2024.**

Rappel :

Les frais seront additionnés et répartis à chaque groupement suivant le nombre de pigeons enlogés.

Ristournes :

Le seuil de la Trésorerie Fédérale Régionale a été fixé à 13500€, lorsque le bilan laisse apparaître un solde supérieur, la différence est reversée au Groupement suivant le nombre de pigeons enlogés en Fédération.

Les classements des concours

**Le championnat fédéral vieux se fera sur les six concours aux désignés (2/5)
Un second championnat sera établi aux non désignés**

DATE	CONCOURS
17/05/25	BRETEUIL
31/05/25	ARRAS
14/06/25	BRUXELLES
05/07/25	DUSSELDÖRF
19/07/25	HAZEBROUCK
02 AOUT 2025	AMSTERDAM

**Le championnat fédéral yearlings se fera sur les trois concours aux désignés (2/5)
Un second championnat sera établi aux non désignés**

DATE	CONCOURS
31/05/25	ARRAS
19/07/25	HAZEBROUCK
26/07/25	CANAPPEVILLE

NOUVEAUTES

ENLOGER VIEUX ET YEARLING SUR LA MÊME FEUILLE

Concours d'ARRAS du 31/05 et HAZEBROUCK du 19/07

Dans quel ordre enloger les désignés ?

- Enloger en premier les 5 meilleurs pigeons (vieux ou yearling). Ils seront pris en compte pour le classement de base.
- Enloger ensuite les meilleurs yearling, mais seulement 5 yearling au total seront pris en compte.
- Enloger le reste, vieux ou yearling, sans contraintes.

Exemples : Le tableau ci-dessous présente des exemples d'enlogement des désignés pour le classement de base et le doublage yearling.

Amateur 1		Amateur 2		Amateur 3		Amateur 4	
5 vieux pour le classement général		1 yearling et 4 vieux pour le classement général		3 yearling et 2 vieux pour le classement général.		Les 5 mêmes yearlings postulent pour les deux classements	
5 yearling pour le doublage		1 yearling postule pour les deux classements		3 yearling postulent pour les deux classements			
1	Vieux	1	Yearling	1	Vieux	1	Yearling
2	Vieux	2	Vieux	2	Yearling	2	Yearling
3	Vieux	3	Vieux	3	Yearling	3	Yearling
4	Vieux	4	Vieux	4	Yearling	4	Yearling
5	Vieux	5	Vieux	5	Vieux	5	Yearling
6	Yearling	6	Yearling	6	Yearling		
7	Yearling	7	Yearling	7	Yearling		
8	Yearling	8	Yearling				
9	Yearling	9	Yearling				
10	Yearling						

Dans tous les cas, les 5 premiers enlogés seront pris en compte pour le classement général.

Concernant le doublage, quelque soit le numéro d'inscrit à l'enlogement des yearling, ils seront tous redésignés à partir 1 en conservant l'ordre d'enlogement.

Tous les classements se feront un prix par 4, les résultats seront à éditer à partir du site pour l'ensemble des sociétés.

***Aucune dérogation ne sera acceptée.
Le règlement fédéral sera appliqué.***

Principe des Championnats

Pour les concours Vieux et Yearlings, les lâchers auront lieu ensemble.

Pour le concours CANAPPEVILLE les yearlings et les jeunes, les lâchers auront lieu ensemble.

Les Championnats Fédéraux

Principe de base

Pour l'ensemble des championnats, le calcul se fera à l'addition des points aux désignés (2/5) et au non désignés (2).

Présentation des championnats

- Championnat fédéral de fond aux désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).
- Championnat fédéral de fond aux non désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).
- Championnat fédéral de 1/2 fond aux désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).
- Championnat fédéral de 1/2 fond aux non désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée)
- Championnat fédéral des yearlings aux désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).
- Championnat fédéral des yearlings aux non désignés : Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le plus grand nombre de points sur les 3 concours (1 trophée).

Le champion fédéral

Le titre sera attribué à l'amateur totalisant le moins de points à l'addition des places des deux championnats aux désignés de demi-fond (3 concours) et de fond (3 concours).

En cas d'ex aequo, le championnat de vieux aux non désignés sera pris en compte : même calcul que le championnat aux désignés.

Le championnat des jeunes colombophiles

Un Championnat se jouera entre les jeunes colombophiles. On entend par jeune colombophile un amateur apparaissant individuellement sur les classements (donc propriétaire personnel des pigeons engagés) et ayant moins de cinq années de licence.

Les présidents de sociétés fourniront la liste des amateurs concernés avec l'année d'ouverture du colombier. Cette liste devra être fournie au Président de la commission sportive fédérale avant le concours de yearlings à ARRAS **du 31 MAI 2025**. Si la liste n'est pas parvenue à la date citée ci-dessus, l'amateur ne pourra pas participer au championnat jeune colombophile.

Ce championnat se joue uniquement aux désignés (2 parmi les cinq premiers inscrits) sur les deux concours de yearlings. Le vainqueur ne pourra plus prétendre à ce championnat les années suivantes. Il y aura un champion jeune colombophile.

Les as pigeons

Il y aura 6 as pigeons - mode de calcul – à l'addition des places : As pigeon mâle, as pigeon femelle dans chaque catégorie : fond, demi-fond et yearlings. Le titre par catégorie sera attribué au pigeon totalisant le moins de prix (addition des places). Avec comme règle de départage en cas d'égalité, priorité à la meilleure place.

Championnat Féminin

Ce Championnat féminin, se joue uniquement « aux désignés » (2 parmi les 5 premiers inscrits) sur les trois concours yearlings. Les participantes devront avoir donné le numéro des bagues des pigeons leur appartenant dans l'hypothèse ou plusieurs amateurs jouent dans le même colombier (listing amateur).

La liste des participantes devra parvenir au président de commission sportive **avant le 31 MAI 2025**, si la liste n'est pas parvenue à la date citée ci-dessus, l'amatrice ne pourra pas participer au championnat féminin.

Décision de lâcher

La déclaration de lâcher sera prise par la section sportive fédérale, le jour du lâcher, présidée par Vincent MERRIEN. Il lui appartiendra de contacter les responsables sportifs de chaque groupement. Il est chargé également de s'enquérir des conditions météorologiques. Sauf consignes particulières, l'heure du lâcher ainsi que les vents et la météo du point de lâcher seront communiqués au Président de la commission de contrôle et aux présidents de commissions sportives de groupement.

En cas de mauvais temps uniquement, nous effectuerons le lâcher sur un lieu agréé se situant dans une distance équivalente plus au sud ou plus au nord, à la condition d'en avertir au préalable l'agent assermenté responsable de ce dernier lieu. Les sociétés en seront averties au plus tard le mardi soir, par mail et sur les sites des différents groupements.

En cas de mauvais temps, les convoyeurs restent sur le lieu du lâcher, assurent tous les soins aux pigeons et le lâcher pourra avoir lieu jusqu'au mardi.

Si pour des raisons météorologiques, nous décidons de reporter le départ des camions, sans changer la date des enlèvements, la commission de transport se chargera d'indemniser les chauffeurs pour les soins des pigeons.

Le président de la commission sportive Fédérale sera remplacé par le Président Fédéral en cas d'absence le jour du lâcher. Il en sera de même pour les présidents de commissions sportives qui seront remplacés par leurs présidents de groupements respectifs.

Les ordres de lâchers seront pris collégalement par la commission sportive fédérale 1 voix, 4 voix pour les Présidents de commissions sportives de groupements et 1 voix pour le Président Fédéral.

Les heures indiquées sont les heures à partir desquelles, le lâcher peut avoir lieu. Il est bien évident que la décision de lâcher est sous la responsabilité finale de la section sportive fédérale présidée par le président de la commission sportive fédérale et le président fédéral.

Président de la commission sportive de la 11ème région

M. Vincent MERRIEN

✉ La renardière

44260 BOUEE

☎ 02 40 56 16 88

📞 06 25 68 58 81

Président de la Commission Sportive de l'UCML

M. Jean-Marie BLOUIN

✉ 316 Fontaine THOUARCE

49380 BELLEVIGNE EN

LAYON

📞 06 33 58 67 98

Président de la Commission Sportive du groupement atlantique

M. Vincent MERRIEN

✉ La renardière

44260 BOUEE

☎ 02 40 56 16 88

📞 06 25 68 58 81

Président de la Commission Sportive de Vendée

M. Michel BARRETEAU

✉ 22 route des sables

85470 BREM SUR MER

☎ 02 51 90 51 28

📞 06 78 73 70 89

Signalement des pigeons

Les concours fédéraux peuvent durer plusieurs jours. Le président de la commission sportive fédérale sera chargé de connaître l'état des rentrées de façon à savoir si le concours dure plus longtemps, les prix pouvant ne pas être remportés dans les deux jours. A cet effet, les présidents de commission sportive collecteront les renseignements que devront fournir les sociétés pour estimer l'état des rentrées.

NOUVEAUTES

Le signalement se fera de la façon suivante, sur l'outil PIR3. Il reste obligatoire et cela pour tous les concours fédéraux sans exception. Il doit se faire dans les 2 heures d'arrivée du premier pigeon. Des contrôles seront effectués et toute infraction sera sanctionnée : l'amateur se verra disqualifié du concours.

Dérogation : si toutefois l'amateur ne peut pas être présent le jour de l'arrivée des pigeons, il doit prévenir son Président de société qui devra en informer son président de groupement et sportif, le président de la commission de contrôle fédérale avant le lâcher du concours. Le lendemain avant midi, l'amateur doit quand même signaler son premier pigeon sur PIR3.

Distribution des Prix

La remise des prix a lieu le jour du Congrès Fédéral de la Région Pays de Loire (**le 15 novembre 2025**), sauf indisponibilité mentionné au préalable au Président Fédéral, tout colombophile primé doit assister à cette remise de Prix. Les prix non retirés pour le 31 décembre de l'année en cours, resteront la propriété de l'association de la Région Pays de Loire.

Contrôle

En cas de litige, les présidents des commissions sportives et les présidents de groupements collecteront les renseignements auprès de leurs sociétés et seront les interlocuteurs directs de la commission de contrôle et recensement et du Président fédéral et de la commission sportive fédérale.

Vaccination

Il est impératif de respecter le règlement national en vigueur concernant la vaccination (vaccins autorisés Imopest, Nobilis, Colombovac). Chaque amateur doit se mettre en conformité avec l'outil pir3net avant l'enlogement du premier concours de la saison.

Les Présidents de Société, avant l'enlogement du premier concours de la saison sportive 2025, doivent impérativement faire parvenir **l'attestation pour rassemblement des pigeons** correctement remplie à leur **présidents de groupement respectif.**

Aucun enlogement et transport ne seront acceptés concernant votre société en cas d'absence de cette attestation (en concours fédéraux comme en concours de groupement et de sociétés). Les services vétérinaires nationaux pourront effectuer des contrôles, l'attestation pour rassemblement des pigeons devra impérativement être jointe au permis de lâcher des concours (règlement Fédération Colombophile Française.)

Le président de la commission de contrôle

GILBERT VILLENEUVE	
	3 Chemin des Arnaudières - Le Rochereau - 85500 LES HERBIERS
	06.78.21.19.89
	gilbert.villeneuve765@orange.fr

Les feuilles de dépouillement ainsi que les bandes de constatation et les bagues caoutchouc sont à envoyer au contrôleur le mercredi dernier délai (cachet de la poste faisant foi) par courrier ou par internet.

En cas de litige, seul le président de contrôle fédéral prendra les décisions

Remarques

Application des statuts et règlements nationaux en vigueur.

Tout litige éventuel concernant le présent règlement, son application ou ses lacunes sera examiné par la commission d'arbitrage des concours fédéraux dont la décision sera sans appel.

Il est strictement interdit d'intervenir personnellement auprès du classificateur, des chauffeurs et de la fédération nationale – Le ou les correspondants seront désignés par groupement.

Pour toute doléance d'un amateur, celui-ci doit respecter la voie hiérarchique Président de Société et Président FÉDÉRAL.

POUR LES CONCOURS DE DEMI-FONDS :

Aucun concours concurrentiel dans la distance et **au-delà de 200 km au point arrière**, ainsi que dans la catégorie de pigeons, ne sera autorisé les jours de concours fédéraux (la veille, le jour et le lendemain du concours).

POUR LES CONCOURS DE FONDS :

Aucun concours concurrentiel dans la distance et **au-delà de 250 km au point arrière**, ainsi que dans la catégorie de pigeons, ne sera autorisé les jours de concours fédéraux (la veille, le jour et le lendemain du concours).

Les imprimés disponibles sur le site de la 11^{ème} région

- Liste jeune colombophile moins de cinq ans de licence
- Liste licenciée féminine individuelle

Règlement financier

Concours

Pour les premiers de chaque concours un prix en espèces :

1^{er} : 30 %, 2^{ème} : 25 %, 3^{ème} : 20%, 4^{ème} : 15%, 5^{ème} : 10 % de la mise des 0,75 € par amateur participant au concours.

Pour chaque concours

- 1 € par amateur participant (0.75 € répartis sur les 5 premiers du concours, 0.25 € pour couvrir une partie des frais d'organisation des concours).
- 0,07 € par pigeon enlogé (classement)
- 0,02 € par pigeon enlogé (si classement en doublage avec concours national)

- Le jeu de poules vient en supplément 1/5.

Pour participer aux concours et aux championnats fédéraux

Chaque société réglera par amateur : 5€ au titre des coupes, diplômes, frais d'organisation ou autres prix de la saison. Cette somme est à régler par amateur licencié qu'il joue ou non les concours fédéraux, excepté les colombers pédagogiques et les chauffeurs de chaque groupement, (déclaration auprès de la FCF pour l'obtention des licences de l'année en cours – **Listing de mars 2025 réactualisé après l'envoi des licences 2025**)

Chaque Groupement devra indiquer à notre Trésorière les noms et prénoms des chauffeurs et des colombers pédagogiques, ainsi que la société où ils sont affiliés

Une facture reprenant les sommes dues sera envoyée à chaque société par la Trésorière Fédérale en fin de saison sportive et devra être réglée à réception.

Trésorière Fédérale

Jacqueline BESSEAU

83 chemin de Riffaudières

85300 LE PERRIER



jacqueline.besseau@gmail.com



06 88 77 92 80

